

24.10.2019. observation n°5

Peyrégne Michel  
36 Ter, avenue de la Gare  
65290 JUILLAN

le 23 octobre 2019

## PLU de Gerde (65200)

A l'attention de Mr Madec, commissaire enquêteur.  
Concertation en vue de l'élaboration du PLU.

### 1. Du point de vue de la forme :

Les remarques que j'avais déposées le 5 avril 2018 dans le cahier de concertation de la mairie de Gerde ont été égarées lors de leur réception à la CCHB (nous sommes 11 personnes dans ce cas) et ma demande n'a donc pu être examinée par la CCHB. Voir la lettre jointe que je viens d'adresser au préfet qui a droit de regard sur l'élaboration du PLU.

A noter que les documents de concertation demeurent cependant bien présents à la mairie de Gerde et m'ont été montrés. Ce point de forme vous est signalé pour simple information.

### 2. Sur le fond :

Sur le POS, antérieurement, mon terrain situé au hameau de « l'Argagnat-La Forêt » à Gerde était entièrement constructible : essentiellement parcelles section C n°408, 410, 56, 55, 53, 416, 412, 413 (voir photocopie du POS ci-joint). Sur le projet actuel il ne l'est plus. Ma proposition actuelle est plus modérée que celle que j'avais mentionnée dans le cahier de concertation en avril 2018. En effet il apparait « *qu'il y a lieu de limiter les possibilités de construction dans un but écologique et de préservation de l'environnement* ».

■ Je vous propose donc de retenir uniquement en Uh :

La parcelle C 56 déjà construite où se trouve ma maison (résidence secondaire) et la partie haute des parcelles C 55 et C 416, selon le schéma joint, partie colorisée en rose. Il n'y a pas ici de « mitage » puisque les parcelles proposées viennent en quasi continuité avec l'habitat classé Uh de votre proposition. **Documents joints ci-après.**

Ma présente proposition, bien inférieure à la constructibilité du POS originel, m'apparait a priori suffisamment modérée pour pouvoir éventuellement être retenue.



Peyrègne Michel  
36 Ter avenue de la gare  
65290 JUILLAN

Juillan le 22 octobre 2019

**Objet : Procédure de concertation pour le Plan Local d'Urbanisme de Gerde (65200).  
Concertation incomplètement exploitée.  
Envoyé en recommandé avec AR.**

## A Mr le préfet des Hautes Pyrénées

Monsieur le préfet,

Je viens par cette lettre vous informer d'un biais de procédure dans la concertation préalable à l'établissement du plan local d'urbanisme (PLU) de Gerde (65200).

Le compte-rendu consultable en mairie de Bagnères et sur le Web indique : « Rapport de présentation » p 9 : « *Mise à disposition en mairie d'un cahier de concertation du 01 10 2015 au 20 03 2019 ; il a permis de recueillir 17 demandes et observations..... ».*

La rubrique « Procédure » p 12 à 16, analyse ces 17 demandes.

Or, ma demande, détaillée et avec plans à l'appui, en date du 5 mai 2018 n'y figure pas.

Après visite à la mairie de Gerde le 22 octobre 2019, il apparaît cependant que ma demande y est bien présente ; et d'ailleurs Mme le maire de Gerde m'avait adressé préalablement un courrier (joint), daté du 16 octobre, où elle m'informait de l'actuelle concertation finale « suite aux observations que j'avais émis dans le cahier de concertation ».

**Plus grave, la mairie de Gerde indique que ce n'est pas « 17 demandes » qui ont été transmises à la CCHB mais 28. Donc 11 auraient été égarées? A quoi sert une concertation si les documents ne sont pas exploités ?**

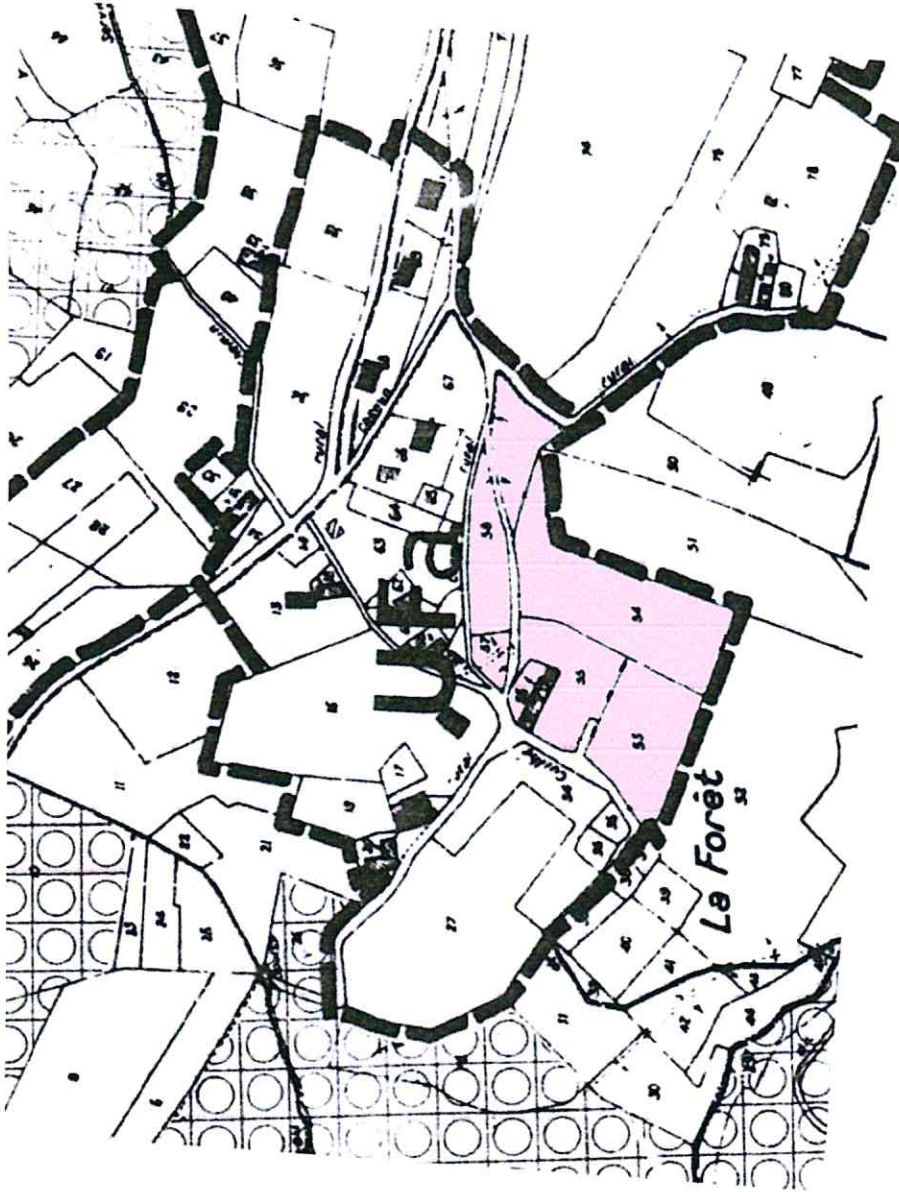
On m'a indiqué que les originaux et/ou les copies se trouvent pourtant bien à la mairie de Gerde (la mienne en particulier qui m'a été présentée).

Je renouvelle donc mes demandes auprès de Mr Le commissaire enquêteur dans l'ultime concertation en cours.

Pourriez vous me faire part des suites à donner car, en l'état, la procédure de concertation paraît fautive car incomplète. Cette lettre n'a d'autre but que de vous informer de cette situation ; je me suis senti tenu d'y réagir par ce courrier.

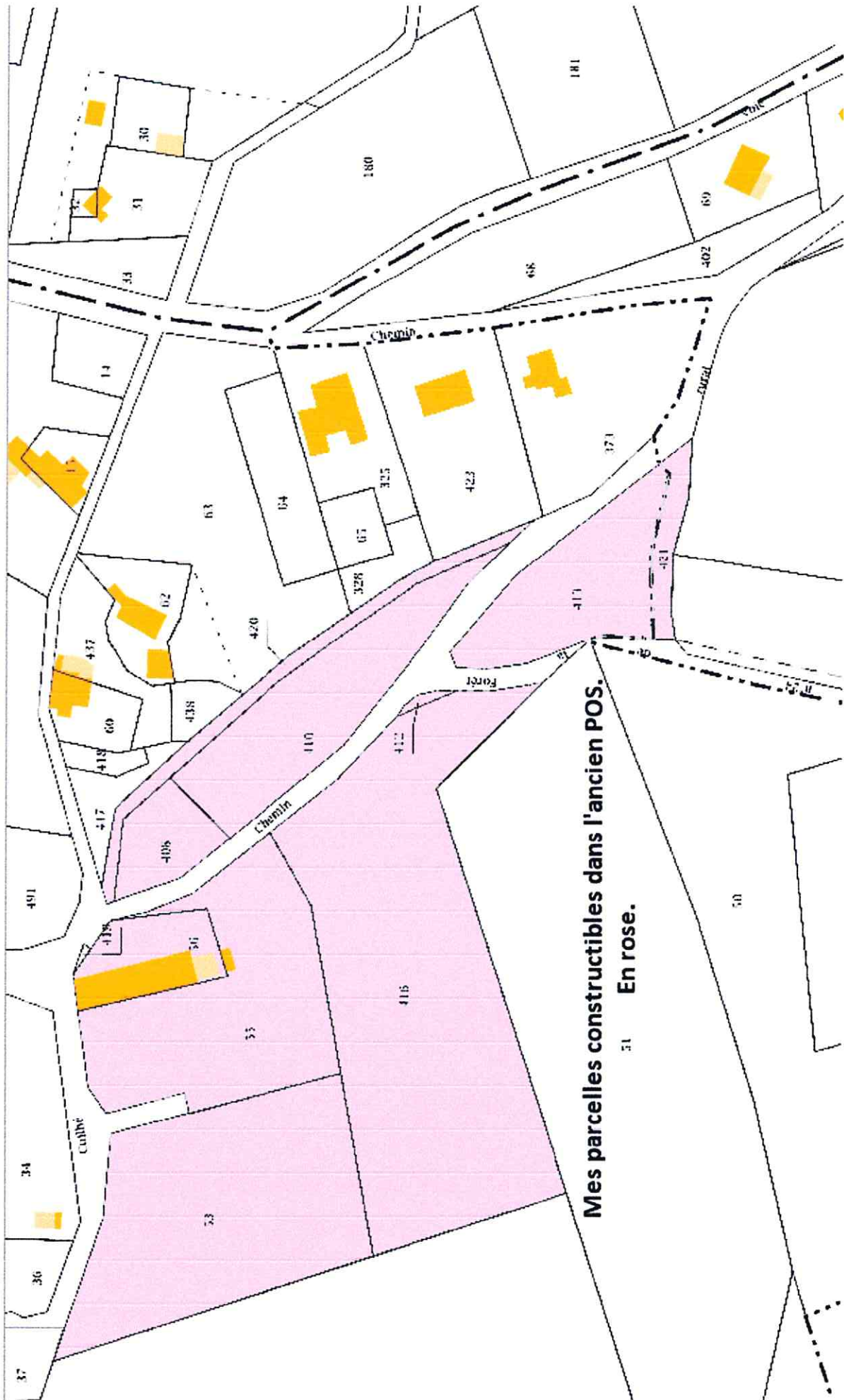
Dans cette attente, veuillez recevoir, Monsieur le préfet, l'expression de mon profond respect.





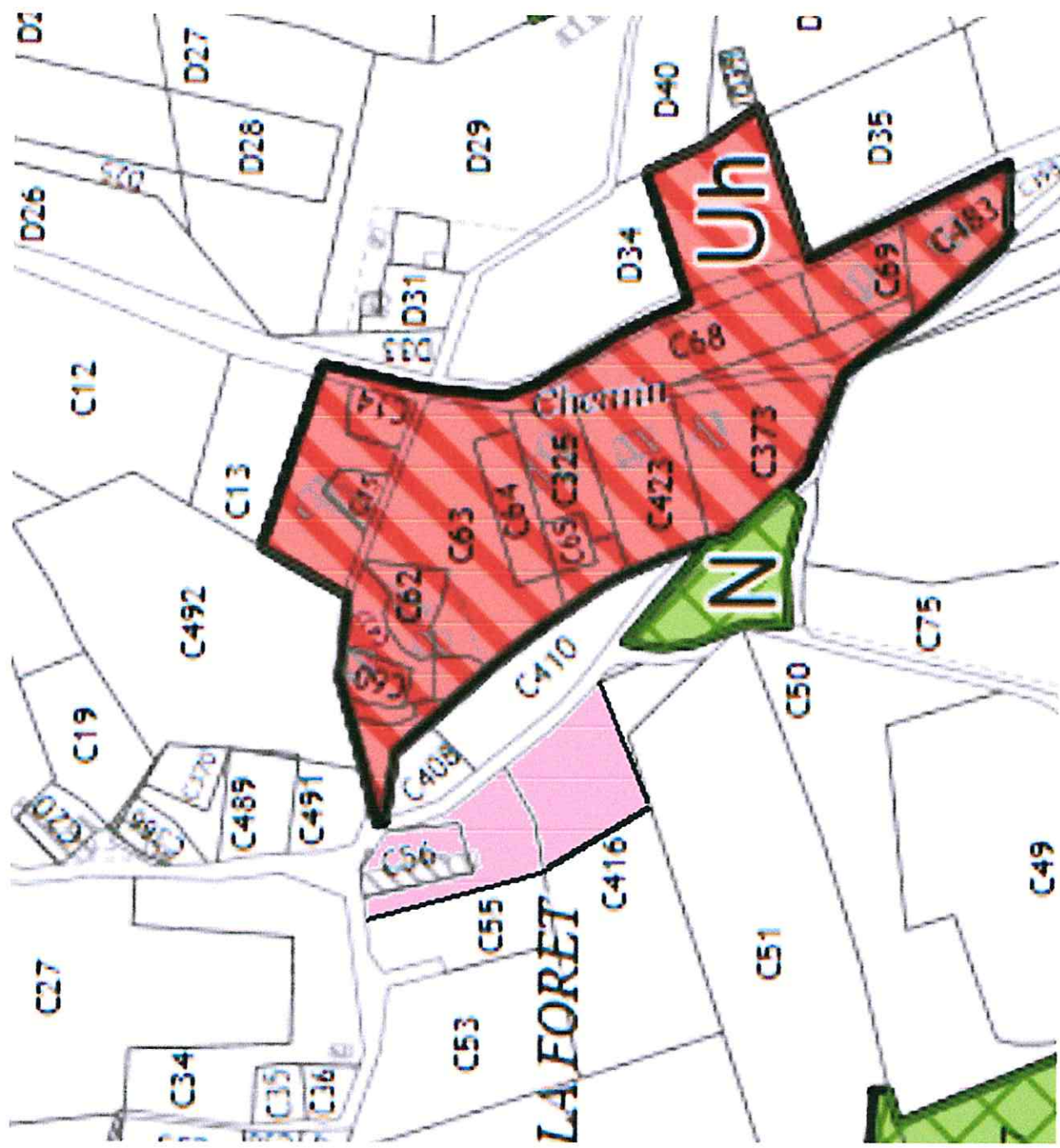
Ancien POS. En rose mes parcelles constructibles.





Mes parcelles constructibles dans l'ancien POS.

51 En rose.



Demande de classement en Uh de la zone colorisée en rose.  
Parcelles C56 (déjà construite) + partie haute des parcelles C55 et C416.